



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER VAL-DE-MARNE ET
MALADIES APPARENTÉES POUR LA MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX POUR
L'ORGANISATION D'UNE FORMATION D'AIDE
AUX AIDANTS**

**DÉCISION N° AU-19-169
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées, sise 4, rue du Maréchal-Vaillant 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par sa Présidente Madame Georgette LAROCHE, de disposer d'une salle à titre gracieux afin d'y organiser une formation d'aide aux aidants au profit des familles confrontées à la maladie de leur proche les lundis 13 et 20 mai, 3, 17 et 24 juin, et 8 juillet 2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de mise à disposition, à titre gracieux, précaire et révocable, d'un bureau de permanence à l'Espace Pierre-Souweine, 70 rue de Fontenay à Vincennes, afin de permettre à l'association France Alzheimer Val-de-Marne et maladies apparentées d'organiser une formation d'aide aux aidants au profit des familles confrontées à la maladie de leur proche les lundis 13 et 20 mai, 3, 17 et 24 juin, et 8 juillet 2019.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190412-lmc1H6236H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019
